

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.03.00 Convocation du 16.03.2000

Compte rendu affiché 27 mars 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : OPERATION V.V.V. :

CHANTIERS

VACANCES PAQUES 2000

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	22
votants	26

Présents : MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjoints,

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX, WYMAN, VEYRIER, MM. DUCRET, PIANA, GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. AUROY par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - M. CHATELIER par M. DOIZY - Mme GASTREIN par Mme ROUX.

Absents excusés : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Absent : M. BELIN

~~~~~

Monsieur l'Adjoint délégué pour la Politique de la Ville rappelle que le service DSU organise, pendant les vacances scolaires de PAQUES 2000, des chantiers V.V.V. en direction de jeunes habitant les quartiers sensibles. Ces chantiers concernent des travaux de peinture de paliers et halls d'entrée sur les résidences de l'Aventurière et de l'Echo.

Ces chantiers concernent 12 jeunes sur les deux périodes de vacances (1<sup>ère</sup> semaine du Lundi 17 avril au Vendredi 21 - 2<sup>e</sup> semaine du Mardi 25 avril au Samedi 29 avril 2000).

Ces jeunes recevront une gratification conforme à la réglementation pour les chantiers Ville-Vie-Vacances. Cette gratification a pour but de financer un projet de loisirs ou une action bien précise, préalablement présenté par le jeune désireux de participer à ces chantiers.

**Cette gratification ainsi que le matériel de peinture seront pris en charge par l'OPAC.**

**Une partie du poste d'encadrant mis à disposition par "ADN Service" sera financé par la Commune de Neuville.**

.../...

Monsieur l'Adjoint délégué demande en conséquence au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Cellule Départementale V.V.V. une subvention permettant de contribuer au financement de cette opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Donne son accord pour la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat **une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 F.** et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 mars 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 mars 2000  
- de la publication le 29 mars 2000  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 mars 2000